



OFFICE DE LA POPULATION DES ETRANGERS

Rte de Sauvigny 282

Tél : 022 755 31 44

1290 Chavannes-des-Bois

Mail : controle.habitants@chavannes-des-bois.ch

**\* Démarche pour une commande de carte d'identité pour un enfant mineur**

Situation familiale	Présence requise avec l'enfant	Documents à présenter
Parents mariés	Les deux parents ou l'un des deux parents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de famille</li><li>• Document d'identité de l'un des deux parents</li></ul>
Parents séparés	Les deux parents ou l'un des deux parents avec une procuration et copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de famille</li><li>• Document d'identité du parent présent</li><li>• Copie du document d'identité du parent absent (ou document de séparation avalisé avec mention du droit de garde)</li></ul>
Parents divorcés	<p><b>Si la garde de l'enfant est avec l'autorité parentale pour un seul des parents, le parent concerné doit être présent</b></p> <p><b>Si la garde de l'enfant est conjointe, présence des deux parents ou de l'un des deux parents muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale</li></ul>
Parents pacés	Les deux parents ou l'un des deux muni d'une procuration et d'une copie du document d'identité du parent absent	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de famille</li></ul>
Parents en concubinage	La mère de l'enfant ou du père de l'enfant avec une procuration de la mère et une copie de son document d'identité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acte d'origine de la mère</li></ul>
Parents mineurs	La mère de l'enfant et du représentant légal de la mère	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de famille</li><li>• Document d'identité de la mère et du représentant légal de la mère</li></ul>

**Passeport 10 biométrique**

Nous ne délivrons plus de passeport à nos guichets et ce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010. Vous devez vous rendre au Centre de biométrie : Centre de biométrie - Voie du Chariot 3 - 1002 Lausanne.

Nous vous conseillons de fixer un rendez-vous par téléphone 0800.01.12.91 ou via Internet <http://www.biometrie.vd.ch> afin de réduire le temps d'attente sur place.

Pour tout renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter le site internet suivant : <http://www.population.vd.ch>

**Horaires d'ouvertures**

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous